

The logo for eli10, with 'eli' in lowercase and '10' in a white box.

votre énergie au quotidien



# Tarifs Electricité

---

# 2019

Commune du Landeron

## Tarif BT Simple Commune du Landeron

Pour les particuliers et les petites entreprises consommant principalement le jour.

### Utilisation du réseau

• Tarif de base	CHF/mois	7.85
• Taxe de consommation	ct./kWh	7.50
• Services-système	ct./kWh	0.24



### Energie **elinova** (100% renouvelable)

• Tarif de l'énergie	ct./kWh	6.90
----------------------	---------	------

### Energie grise (d'origine non vérifiable)

• Tarif de l'énergie	ct./kWh	6.50
----------------------	---------	------

### Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

• Redevance cantonale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

### Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC <sup>1</sup>	ct./kWh	2.20
• Protection des eaux et des poissons <sup>2</sup>	ct./kWh	0.10

<sup>1</sup> Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

<sup>2</sup> Redevances pour la protection des eaux et des poissons

## Tarif BT Double

### Commune du Landeron

Pour les particuliers et les petites entreprises consommant plus de 30% durant la nuit.

#### Utilisation du réseau

• Tarif de base	CHF/mois	12.50
• Taxe de consommation HP	ct./kWh	7.50
• Taxe de consommation HC	ct./kWh	3.30
• Services-système	ct./kWh	0.24



#### Energie **elinova** (100% renouvelable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	7.40
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	5.00

#### Energie grise (d'origine non vérifiable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	7.00
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	4.60

#### Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

• Redevance cantonale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

#### Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC <sup>1</sup>	ct./kWh	2.20
• Protection des eaux et des poissons <sup>2</sup>	ct./kWh	0.10

#### Plages tarifaires

HP (heures pleines) de 06h00 à 22h00 / HC (heures creuses) de 22h00 à 06h00

<sup>1</sup> Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

<sup>2</sup> Redevances pour la protection des eaux et des poissons

## Tarif BT Pro

### Commune du Landeron

Pour les PME et grandes entreprises qui consomment annuellement plus de 100'000 kWh et dont les installations sont raccordées au réseau basse tension.

#### Utilisation du réseau

• Tarif de base	CHF/mois	50.00
• Tarif de puissance	CHF/kW	7.95
• Taxe de consommation HP	ct./kWh	5.00
• Taxe de consommation HC	ct./kWh	3.10
• Services-système	ct./kWh	0.24



#### Energie elinova (100% renouvelable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	5.70
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	4.90

#### Energie grise (d'origine non vérifiable)

• Tarif de l'énergie HP	ct./kWh	5.30
• Tarif de l'énergie HC	ct./kWh	4.50

#### Redevance et prestations fournies aux collectivités publiques (PCP)

• Redevance cantonale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale à vocation énergétique	ct./kWh	0.30
• Redevance communale pour l'usage du domaine public	ct./kWh	0.80

#### Redevances fédérales

• Energies renouvelables RPC <sup>1</sup>	ct./kWh	2.20
• Protection des eaux et des poissons <sup>2</sup>	ct./kWh	0.10

#### Prix de l'énergie réactive

L'énergie réactive est livrée gratuitement jusqu'à concurrence de 0.48 kvarh par kWh, ce qui correspond à un facteur de puissance ( $\cos \phi$ ) de 0.9. L'énergie réactive consommée mensuellement au-delà de ces quantités, est facturée à raison de 6.0 ct./kvarh.

#### Prix de la puissance

Le tarif de la puissance facturée mensuellement s'applique à la puissance maximale mensuelle en kW mesurée au quart d'heures.

#### Plages tarifaires

HP (heures pleines) de 06h00 à 22h00  
HC (heures creuses) de 22h00 à 06h00

<sup>1</sup> Redevance destinée à financer les mesures d'encouragement aux énergies renouvelables

<sup>2</sup> Redevances pour la protection des eaux et des poissons